

travaux du Comité du désarmement et aux délibérations de l'Assemblée générale. C'est ainsi qu'à la 35e session de cette dernière, tenue en 1980, il a coparrainé neuf des 43 résolutions adoptées sur 20 sujets différents dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements.

LES VUES DU CANADA SUR LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a demandé aux Etats membres de lui faire connaître leurs vues sur l'ordre du jour de la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement. Les paragraphes qui suivent sont tirée de la réponse canadienne, datée du 8 avril 1981:

"Le Canada estime que, tant au stade des préparatifs que pendant la session extraordinaire proprement dite, les discussions devront être aussi concrètes et réalistes que possible et respecter certains principes et certaines idées, dont les suivants:

a) le désarmement et la limitation des armements s'inscrivent dans un contexte politique plus large dont ils ne peuvent être dissociés; il est tout à fait vain de formuler des recommandations qui ne tiennent pas compte de la situation internationale;

b) la limitation des armements et la sécurité sont inséparables, et toute discussion qui ne tient pas compte des exigences de sécurité des Etats est également vaine;

c) la seule façon sûre de progresser vers la limitation des armements consiste à conclure une série d'accords spécifiques et vérifiables auxquels soient parties les Etats pour lesquels il y a risque d'affrontement militaire. Les accords qui ont simple valeur de déclaration ne présentent aucune garantie réelle de désarmement;

d) une plus grande franchise est nécessaire pour que l'application des accords puisse être vérifiée de façon efficace. En l'absence d'accords, elle est essentielle pour faire naître la confiance parmi ceux qui s'efforcent de les négocier;

e) les puissances nucléaires se doivent tout spécialement de